

Le Conseil Municipal se
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de : 39

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

DCM 22/119 – FINANCES – Création de tarifs pour les nouvelles prestations de la restauration de la Résidence autonomie Les Belles Vues

Le 13 décembre 2022 à 18h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 7 décembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} CHATELLET Brigitte, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} SIMONIN Elsa par M^{me} PRIM Céline (jusqu'à 18h26)
- M^{me} COLLET Marina par M. HAUDRECHY Christophe (jusqu'à 18h17)
- M. SIMONIN Sébastien par M. MIQUEL Pierre
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} LECLERC Céline par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} BROUTIN Gaëlle (jusqu'à 19h10)
- M. BORDES Joël par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M. ROUSSET Serge par M^{me} HERREBRECHT Christine (jusqu'à 18h17)
- M^{me} GOUAR Saara par M. CADIOT Laurent
- M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M. PARIS Benoît par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} COLLET Jennifer par M. BERTRAND Romain (jusqu'à 19h30)
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe
- M. MÉGRET Olivier par M^{me} BELALA Monika (jusqu'à 19h30)
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle (à compter de 19h14)

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Marina, à 18h17 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M. ROUSSET Serge, à 18h17 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M^{me} SIMONIN Elsa, à 18h26 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, à 19h14 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)

01/196 déréception de préfecture
076217803113-20221222-DCM22-119-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

- M^{me} COLLET Jennifer, à 19h30 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M. MÉGRET Olivier, à 19h30 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)

DÉPARTS EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 19h14 (a pris directement part au vote du procès-verbal)
- M^{me} MARTINHO Sandrine, à 19h45 (a pris directement part au vote du procès-verbal)

ABSENCE(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. SEKKAI Hadji a été désigné pour remplir ces fonctions.

DCM 22/119

FINANCES

Objet : Création de tarifs pour les nouvelles prestations de la restauration de la Résidence autonomie Les Belles Vues

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2144-3,

Vu la décision du Maire n° 22/137 en date du 13 avril 2022 portant revalorisation des tarifs municipaux de la Résidence Autonomie « Les Belles Vues » pour l'année 2022,

Considérant que la Résidence autonomie Les Belles Vues propose un service de restauration à destination des seniors qu'ils soient résidents ou non de cet établissement,

Considérant que les repas confectionnés par la cuisine centrale ne répondent pas totalement aux besoins des seniors : repas sans sel, mixés ou encore adaptés aux personnes diabétiques,

Considérant que l'externalisation de la confection de repas permet d'être au plus proche des besoins des résidents, de rendre le restaurant de la résidence plus attractif et de l'ouvrir aux hors résidents (seniors extérieurs de 60 ans et plus).

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de créer de nouveaux tarifs dans ce cadre,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (36 voix pour dont 28 voix du groupe Houilles la Ville que j'Aime, 7 voix du groupe ID COMMUNE et 1 voix de M. Héraud ; 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : DÉCIDE de créer les tarifs suivants :

Prestations	Tarifs
Repas résident	8,50 €
Repas hors résident	12,50 €
Plateau repas du midi résident	9,90 €
Repas à thème résident	12,50 €
Repas à thème hors résident	14,50 €
Repas Noël résident	15,00 €
Repas Noël hors résident	17,00 €
Repas à emporter soir résident**	9,00 €
Repas à emporter midi week-end résident*	10,00 €
Boisson non alcoolisée/ verre	1,50 €
Boisson non alcoolisée /bouteille	2,80 €
Apéritif non alcoolisé (verre + gâteaux apéro)	2,50 €

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que les recettes seront inscrites au budget de la Commune (Fonction : Néant, Nature : 73418, Service : Néant)

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 22/12/2022

Publication effectuée le : 22/12/2022

Exécutoire ce jour : 22/12/2022

Le Maire,

Julien CHAMBON

Le Maire,
Conseiller Départemental des Yvelines,


Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20221222-DCM22-119-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022